

Date d'envoi de la convocation dématérialisée : le 12 novembre 2020

---

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 18 novembre 2020

---

L'an deux mille vingt, le 18 du mois de novembre à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Présents : 21 M. le Maire, M. Adrien DEBEVER, Mme Pascale MARZAT, Mme Alexia BACQUEY, M. Hervé CAZENAVE, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Adjoint.

Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, M. Patrick MORISSET, M. Maxime PELLICER, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON, Mme Lydia LESCOMBE, M. Cyril CAMU et Mme Hélène CROMBEZ Conseillers municipaux.

Absents et représentés : 6 M. Jérémy BOISSON qui a donné procuration à M. Adrien DEBEVER  
Mme Michèle VIGNEAU qui a donné procuration à M. J-F. BEAUCAMP  
Mme Victoria FUSTER qui a donné procuration à M. Laurent PEYRONDET  
Mme Anne ESCOLA qui a donné procuration à Mme Pascale MARZAT  
M. Jean-Yves MAS qui a donné procuration à Mme Lydia LESCOMBE  
Mme Hélène LEBLANC qui a donné procuration à M. Cyril CAMU

Absent et non représenté : 0

M. Maxime PELLICER est élu secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture  
033-213302144-20201214-DL18112020-25-DE  
Date de réception préfecture : 14/12/2020

## **N° DL18112020-25 : Modification du tableau des emplois permanents**

Rapporteur : Madame Corinne FRITSCH

Par délibération en date du 28 septembre 2017, la Ville de Lacanau s'est dotée d'un nouveau tableau des emplois permanents recensant l'intégralité des emplois de la collectivité. Ce tableau doit être régulièrement mis à jour pour tenir compte de l'évolution de la structure des emplois. La présente délibération porte sur la création de trois postes et une modification de poste.

### **Création de l'emploi de responsable de la régie cadre de vie**

La Direction des services techniques propose la création d'une nouvelle régie intitulée « Cadre de vie » afin de répondre à un besoin de polyvalence entre les régies pour permettre une plus grande flexibilité et réactivité d'intervention. Cette polyvalence est initiée depuis 4 ans, avec l'emploi des saisonniers polyvalents. Cette régie aura également comme rôle de répondre aux demandes d'interventions consécutives aux informations signalées via l'application Tell My City. Il est donc proposé de recruter un responsable de régie cadre de vie. Il est précisé que ce poste a été ouvert aux candidatures internes sans succès.

L'emploi sera ouvert aux agents relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques et des agents de maîtrise (catégorie C, filière technique). La création de ce poste sera financée par la suppression de 12 mois d'emplois de saisonniers.

### **Création de l'emploi d'agent polyvalent**

Cet emploi permettra la pérennisation d'un agent polyvalent qui intervient depuis 4 ans en qualité de saisonniers sur plusieurs régies : propreté, espaces verts, et fêtes et manifestation. L'emploi sera ouvert aux agents relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques (catégorie C, filière technique). La création de ce poste sera financée par la suppression de 12 mois d'emplois de saisonniers.

### **Modification de l'emploi de Chargé de communication en Directeur de la communication**

Il est proposé la transformation d'un emploi de chargé de communication en emploi de directeur de la communication. Cette modification ne modifie pas l'effectif en termes de nombre d'agents affectés mais permettra d'améliorer le niveau d'expertise et de structurer l'organisation du service communication.

L'emploi sera ouvert à temps complet aux agents relevant du cadre d'emploi des attaché (catégorie A, filière administrative).

### **Création d'un poste d'instructeur en Applications des Droits du Sols (ADS)**

La dernière création de poste concerne un poste d'instructeur en Applications des Droits du Sols (ADS) à temps plein. Cette création permettrait de renforcer les effectifs et valoriser les compétences du service de l'urbanisme afin de faire face à l'accroissement du volume d'activité actuel et à venir, que ce soit en matière d'instruction des autorisations d'occupation des sols ou d'accueil et d'information du public. En effet, le service urbanisme doit faire face à une surcharge d'activité en lien avec l'augmentation de la population. Ce qui entraîne des retards dans le traitement des dossiers d'urbanismes qui sont incompatibles avec les délais réglementaires qui sont à respecter

L'emploi sera ouvert aux agents relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs et des rédacteurs (catégorie C et B, filière administrative).

**VU** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics ;

**VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statuts de la fonction publique territoriale et notamment ses articles 34 et 110 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article R. 2313-3 ;

VU l'avis de la commission finances, marchés publics et ressources humaines en date du 10 novembre 2020 ;

VU le tableau des emplois permanents dans sa version du 23 septembre 2020 ;

**CONSIDERANT** la nécessité de procéder à la modification telle qu'exposée dans la note de présentation,

**Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :**

#### **ARTICLE 1**

CREE l'emploi de responsable de la régie cadre de vie à temps complet conformément aux éléments figurant dans le tableau annexé à la délibération.

#### **ARTICLE 2**

CREE l'emploi d'agent polyvalent à temps complet conformément aux éléments figurant dans le tableau annexé à la délibération.

#### **ARTICLE 3**

MODIFIE l'emploi de chargé de communication en directeur de la communication à temps complet conformément aux éléments figurant dans le tableau annexé à la délibération.

#### **ARTICLE 4**

CREE l'emploi d'un instructeur en Applications des Droits du Sols temps complet conformément aux éléments figurant dans le tableau annexé à la délibération.

#### **Délibération adoptée.**

**POUR : 26** M. le Maire, M. Adrien DEBEVER, Mme Pascale MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO, M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, Mme Victoria FUSTER, M. Patrick MORISSET, M. Maxime PELLICER, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, Mme Anne ESCOLA, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON, Mme Michèle VIGNEAU, M. Jean-Yves MAS, Mme Lydia LESCOMBE, Mme Hélène LEBLANC et M. Cyril CAMU.

**CONTRE : 1** Mme Hélène CROMBEZ.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.



Le Maire

Laurent PEYRONDET

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Laurent Peyrondet', written over a horizontal line.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le :

Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le :

Accusé de réception en préfecture  
033-213302144-20201214-DL18112020-25-DE  
Date de réception préfecture : 14/12/2020

Accusé de réception en préfecture  
033-213302144-20201214-DL18112020-25-DE  
Date de réception préfecture : 14/12/2020